

Etats Généraux de la Douane

Service public

Dédouanement

Fiscalité

Lutte contre

La fraude



Le Grand Débat

ETATS GENERAUX DE LA DOUANE : le grand débat

L'administration des douanes subit depuis maintenant plusieurs années de multiples réformes. Fort de leurs capacités d'adaptation les agents des douanes ont toujours eu à coeur de remplir leurs fonctions malgré ces changements. Mais aujourd'hui les baisses constantes d'effectifs et les coupes budgétaires ne permettent plus aux douaniers d'exercer les missions qui leurs sont confiées.

La sécurité des consommateurs, les recettes fiscales, les entreprises victimes du dumping social, économique ou écologique sont directement impactées par cette situation. Les fermetures de structures favorisent la disparition du service public de proximité et la centralisation à outrance ne répond pas aux attentes des usagers.

Face à cette situation et suite à **l'intervention de plusieurs élus de la république**, l'intersyndicale douanière a décidé de mettre en place des **États Généraux de la douane**.

Ces États Généraux ont pour but de lancer **une grande réflexion nationale sur la place de la Douane dans la société actuelle** et de construire ensemble la Douane de demain.



ETATS GENERAUX DE LA DOUANE : le grand débat

PRESENTATION

DE

LA DOUANE





Présentation de la douane

La mission fiscale :

La douane est une administration fiscale qui perçoit entre autre la TIPP, la TVA à l'importation, les taxes sur les tabacs et l'alcool

Aujourd'hui les douaniers ne représentent que **0,003 % de l'effectif** de la fonction publique et perçoivent pourtant **15% des recettes de l'Etat**.

La protection du consommateur :

La douane contrôle les marchandises entrant dans l'union européenne et vérifie notamment les normes qualité, assurant ainsi la sécurité du consommateur. **Pièces automobiles, prises électriques, jouets** ne sont que quelques exemples de produits régulièrement refoulés par la douane.

La lutte contre le trafic de stupéfiant :

La douane a saisi en 2011 42,1 tonnes de stupéfiants pour une valeur de 425 millions d'euro. La technicité des douaniers dans ce domaine n'est plus à démontrer.

Protection de la faune et la flore :

La douane œuvre à la protection du patrimoine naturel en luttant contre le trafic d'espèces menacées. Plusieurs ONG estiment que ce trafic est le troisième plus gros négoce mondial derrière la drogue et les armes. En 2011, la douane a saisi 12359 spécimens.

L'aide au développement des entreprises :

Le conseil et le suivi des sociétés souhaitant voir leur activité se développer à l'exportation comme à l'importation est une des missions douanières.

La pollution :

Grâce à ces avions POLMAR la douane lutte contre la pollution maritime, elle est à l'origine de la constatation de 119 pollutions en 2011. De plus, elle est chargée de contrôler l'acquittement de taxes sur les activités polluantes.

La contrefaçon :

Ce fléau touche tout type de produits. Maroquinerie, pièces automobiles, jouets et médicaments. La douane lutte pour protéger les consommateurs et sauvegarder le savoir faire de nos entreprises. L'année 2011 a permis aux douaniers de saisir pour 414 millions d'euro de contrefaçon. Les bénéficiaires de la contrefaçon participent au financement de nombreuses activités illégales comme le trafic de stupéfiants, blanchiment d'argent et traite d'êtres humains.

La mission sûreté :

La douane assure avec notamment ses maîtres chiens anti explosifs la sécurité des voyageurs au sein des aéroports, de certaines gares et du tunnel sous la manche.

ETATS GENERAUX DE LA DOUANE : le grand débat

REVUE

DE

PRESSE



MARSEILLE



15 mai 2013

Conseil régional

La Douane derrière la frontière de l'acceptable

jeudi 16 mai 2013



Seul 1% des marchandises sont contrôlés à Marseille. Robert Terzian

« Nous sommes une véritable passoire ». Pire, une passoire sur laquelle on tire régulièrement pour en agrandir les trous. L'intersyndicale des douanes s'inquiète plus que jamais que son administration soit prise pour cible par les réducteurs d'effectifs de la fonction publique qui se succèdent. Que la RGPP de Sarkozy s'appelle désormais la MAP sous Hollande, ne change rien pour eux. « A Marseille nous avons perdu 30% de l'effectif en 10 ans sur une frontière tierce par le non remplacement de 2 agents sur 3, au-delà donc des directives gouvernementales » observe Roger Marteau de la CFTD.

Se tenait donc hier au Conseil Régional la déclinaison locale des États généraux de la douane, voulu par l'intersyndicale et qui se mettront en place le 18 septembre prochain à Paris.

Moins de douaniers parce que moins de frontières. Un argument des plus chancelants. Car « dans un monde libéralisé, jamais les flux n'ont été aussi importants » observe Frédéric Michel de FO. Laurent De Vlaeminck poursuit la démonstration: « Il y a trois frontières, une terrestre, une aérienne et une maritime ». Si la première ne concerne plus en France que la Suisse et Andore, les deux autres n'ont cessé de grossir de façon exponentielle. « Pour assurer nos missions sur le bassin Est de Marseille de contrôle du fret maritime, nous ne sommes plus que 20 agents soit 4 à 6 par jour, 15 agents à Fos et 40 agents pour le contrôle des voyageurs (ferries Maghreb, Corse et croisières) ».

Mais l'explosion du service public douane a des répercussions sur le quotidiens des citoyens. « Les métaux précieux sont désormais contrôlés pour toute la façade méditerranéenne par un seul bureau, celui de Nice » explique Laurent De Vlaeminck. Le recel de vols de collier s'en voit donc largement facilité. Autre exemple farfelu : « La taxe à l'essieu, sur les poids-lourds, est désormais contrôlé par la douane mais prélevé par une entreprise italienne qui va en prélever 30%, là où nous n'en coûtions que 1% » assure Roger Marteau.

Des choix bien étranges des gouvernements successifs lorsque l'on sait que « notre administration représente 0,003% de l'effectif total de la fonction publique et rapporte 15% du budget national » s'interroge Roger Marteau.

Laurent De Vlaeminck a son explication, « On ne coûte rien, par contre on gêne énormément ». Les lobbys des grosses multinationales trop fort pour l'État. « On a choisi en France de privilégier la liberté, laissant la place à la loi de la jungle » explique le délégué CGT. Ce qui pèse sur les PME et les individus et favorise une mondialisation peu regardante sur les normes sociales et environnementales. Et si on embauchait des douaniers coréens ?

Philippe Pujol

Marseille : armes et drogue, la grande inquiétude des douaniers

Par Jean-Jacques Fiorito, le 15/05/2013

Combien y a-t-il d'armes lourdes à Marseille ? Va-t-on enfin enrayer les trafics et le phénomène des "go fast", ces voitures qui vont chercher la drogue en Espagne ? Hier matin, réunis sous la bannière de l'intersyndicale, les douaniers ne dévoilaient aucune statistique.

Mais ils n'étaient guère optimistes. *"La douane est absente dans beaucoup de zones, soulignait Laurent Belsola. Les trafics n'ont pas chuté que ce soit pour les armes ou la drogue."* Laurent De Vlaeminck enfonçait le clou : *"On a supprimé la brigade de Briançon. Il n'y a personne pour contrôler le trafic d'armes ou de cigarettes en provenance du Monténégro, puis d'Italie."*

Dit autrement, la délinquance aurait de beaux jours devant elle. À moins qu'on ne renforce la douane ou, du moins, qu'on cesse les ponctions, ce pourquoi les agents se sont réunis, hier, avant de grands États Généraux de la douane prévus le 18 septembre à Paris.

"Pour effectuer nos missions, notre administration représente 0,003 % de l'effectif total de la fonction publique et rapporte 15 % du budget national, expliquait-on chez les douaniers. Or des bureaux ferment partout. À Marseille, nous avons perdu 30 % de l'effectif en 10 ans par le non-remplacement de deux agents sur trois, au-delà donc des directives gouvernementales."

En dehors des armes et de la drogue, les douaniers donnent l'exemple du port : seulement 20 agents pour le contrôle du fret dans le bassin Est de Marseille, 15 à Fos et 40 pour le contrôle des voyageurs.

"Personne pour contrôler les milliers de croisiéristes"

"Et il n'y a personne pour contrôler les milliers de croisiéristes, poursuivait Laurent de Vlaeminck. Il y a une pression de la Chambre de commerce. Vous trouvez que c'est normal ?" On mettra aussi l'accent sur le manque de moyens pour le contrôle des produits asiatiques et des animaux.

Laurent Belsola encore : *"Les douaniers ont été impactés par la RGPP (NDLR : Révision générale des politiques publiques). Il y a eu une alternance politique mais avec la MAP (NDLR : Modernisation de l'action publique), ce n'est pas mieux aujourd'hui. On recrute des policiers et des enseignants au détriment des autres services. Pourtant, nous devons surveiller les frontières terrestres, aériennes et maritimes à une époque où les échanges sont importants où il y a un gros flux de marchandises."*

Les agents ne manquaient pas non plus de souligner que les dossiers Cahuzac et Guéant étaient avant tout des affaires de douaniers. Mais le plus important, du moins pour Marseille, reste évidemment la délinquance. Et Laurent Belsola aura cette phrase choc : *"Les go fast se multiplient. On est une vraie passoire."*



Auteur : Photo archives Florian Launette

Pour les douaniers de la région, réunis hier en intersyndicale, les moyens de contrôle diminuent. Et les trafics, notamment celui des armes, ne sont pas près de disparaître.

URL source: <http://www.laprovence.com/article/edition-marseille/2355353/armes-et-drogue-la-grande-inquietude-des-douaniers.html>

DI ROUEN



16 mai 2013

Le Havre - Salle Franklin



Douaniers havrais : « Nos missions menacées »

Publié le 17/05/2013 à 08H00

Douanes. Les syndicats havrais des douanes étaient réunis hier en prévision d'états généraux nationaux sur l'avenir de la profession.

En présence d'élus locaux, l'ensemble des syndicats représentant les fonctionnaires de la direction régionale des douanes du Havre s'est réuni hier matin dans le cadre d'états généraux, au cercle Franklin. Comme dans d'autres villes de France cette semaine, en préparation d'états généraux nationaux le 18 septembre à Paris, des salariés ont évoqué leurs craintes pour l'avenir de la profession, confrontée aux restrictions budgétaires et à la modernisation (dématérialisation, informatisation...). « En 2000, Le Havre comptait plus de 500 douaniers. Nous sommes moins de 400 aujourd'hui. Mais au-delà de ces suppressions d'effectifs, qui vont se poursuivre, ce sont certaines de nos missions que l'on veut nous retirer, comme dans le domaine des contrôles aux frontières », souligne l'intersyndicale. La mise en place d'un projet stratégique de la douane pour 2018 inquiète aussi. « On va nous dire qu'avec moins de moyens, on va faire mieux en les concentrant, par exemple pour nos missions fiscales », fustige un délégué. Dénonçant la disparition de nombreux bureaux en Normandie depuis une dizaine d'années, les syndicalistes estiment que la situation nuit à la proximité avec le public d'une administration qui est à son service, qui a rôle de conseil. Ailleurs, dans la lutte contre la fraude, « moins de moyens, c'est aussi moins de contrôles », critiquent-ils, en songeant par exemple à la protection sanitaire du consommateur. Outil du ciblage des conteneurs, le scanner Sycoscan doit cesser toute activité le 24 mai, au profit d'un scanner mobile qu'ils jugent moins performant.

Des faux cachets d'aspirine cachés dans une cargaison de thé interceptés au Havre par les douanes

Publié le 26/05/2013 à 01H16

LE HAVRE (Seine-Maritime). Pierre MOSCOVICI, ministre de l'Economie et des Finances, Nicole BRICQ, ministre du Commerce extérieur et Bernard CAZENEUVE, ministre délégué chargé du Budget, félicitent les enquêteurs de la direction des opérations douanières du **Havre**, qui ont saisi 1,2 million sachets d'aspirine de contrefaçon le 17 mai dernier. Les médicaments étaient dissimulés dans un chargement de thé en provenance de Chine.

Il s'agit de la plus importante saisie de contrefaçon de médicaments jamais réalisée par les services douaniers en France et dans l'Union Européenne. En 2012, 100 000 contrefaçons de médicaments ont été découvertes par les douaniers français.

Les analyses du laboratoire des douanes ont confirmé les premières conclusions du titulaire de droits sur le caractère contrefaisant des marchandises interceptées. Aucun principe actif de l'aspirine n'a été décelé sur les échantillons, la poudre contenue dans les sachets étant essentiellement composée de glucose.

Les marchandises importées devaient être livrées au sein d'une société espagnole localisée aux îles Baléares présentant tous les aspects d'une société écran, et étaient sans doute destinées à être vendues dans la péninsule ibérique, le sud de la France et l'Afrique francophone. Cette saisie illustre le rôle de la douane dans sa lutte contre les grands trafics internationaux et dans ses missions de surveillance du territoire et de protection de la santé des citoyens.

DI LILLE



15 mai 2013

Conférence de presse



Inquiets, les douaniers vont tenir des «états généraux»

Le 29 juin 2012, les douaniers manifestaient devant la préfecture d'Arras. En cause, « les baisses constantes d'effectifs et les coupes budgétaires qui ne permettent plus aux douaniers d'exercer les missions qui leur sont confiées », et le « risque majeur de disparition du dernier bureau principal du Pas-de-Calais », avec vingt-sept agents basés à Tilloy-lès-Mofflaines.



Les agents des douanes avaient manifesté le 29 juin dernier devant la préfecture d'Arras.
PHOTO ARCHIVES « LA VOIX »

Aujourd'hui, l'intersyndicale douanes d'Arras remonte au créneau en annonçant la tenue d'« états généraux de la douane ». « Déjà fortement amputée entre 2008 et 2012 de plus de 8 % de ses effectifs au titre de la défunte RGPP (réforme générale des politiques publiques), notre administration va se voir infliger, du fait de la modernisation de l'action publique (MAP), un taux de 2,5 % de suppressions d'effectifs jamais égalé à ce jour, soit plus de quatre cents emplois par an » au niveau national. « Les régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie ont déjà perdu au cours de ces dernières années de nombreux emplois de douaniers avec la suppression des bureaux de Béthune, Roncq, des brigades de Steenvorde, Le Touquet, Béthune, Avesnes, Hirson, Beauvais, et de la direction de Valenciennes. Notre département ne manquera pas d'être à nouveau affecté par les nouvelles suppressions d'emplois qui résulteront de la mise en œuvre du plan stratégique douane 2014-2018, actuellement en cours d'élaboration, et dont nous redoutons les impacts. »

Pour les douaniers, outre l'aspect social interne, « les réductions d'effectifs affecteront les résultats contentieux liés aux activités répressives de la douane, mais aussi ceux de son action économique de proximité et de conseil, développée notamment à l'intention des PME qui envisagent de prendre le chemin de l'exportation ou des opérateurs assujettis aux diverses réglementations relevant du secteur des contributions indirectes. La sécurité des consommateurs, les recettes fiscales, les entreprises victimes du dumping social, économique ou écologique sont directement impactés par cette situation. Les fermetures de structures favorisent la disparition du service public de proximité et la centralisation à outrance ne répond pas aux attentes des usagers ».

Rétablir le dialogue social

L'intersyndicale déplore que le dialogue social avec la direction générale des douanes soit « *totalemment rompu. Renouer ce dialogue implique au préalable que soit institué un moratoire sur les suppressions d'emplois, les fermetures de structures et la baisse des crédits de fonctionnement* ».

La mise en place des « états généraux de la douane » a pour but de « *lancer une grande réflexion nationale sur la place de la douane dans la société actuelle et de construire ensemble la douane de demain. Plusieurs forums seront organisés en région, où élus, acteurs économiques, associations de consommateurs et citoyens pourront exprimer leurs attentes et leurs analyses* ». Au niveau régional, les travaux sont programmés le 17 mai à Lille.

Parallèlement à cette démarche, l'intersyndicale des douanes d'Arras entend saisir le conseil économique, social et environnemental (CESE).

Publié le 21/03/2013 - Par L. B.

DI MONTELLIER



17 mai 2013

Synthèse des Etats Généraux Narbonne le 17 mai 2013

Les buralistes:

L'enjeu est celui de la protection du monopôle de la distribution du tabac et des cigarettes qui est assuré par un réseau de buralistes. Par voie de conséquence, est aussi posée la question, dans certaines régions, de l'avenir de cette profession, dont le chiffre d'affaire est affecté par le développement de la vente parallèle.

Les petits trafics de vente parallèle – illicite – s'approvisionnent essentiellement de l'autre côté de la frontière (en Espagne) dans un état membre dont la fiscalité sur les cigarettes est moins lourde, entretenant ainsi une différence significative du prix de vente du tabac.

Une des solutions pour endiguer ce phénomène serait une harmonisation fiscale au sein de l'UE. Un système qui permette de maintenir le prix de vente des cigarettes dans les états membres dans une fourchette suffisamment réduite, pour ne pas inciter à se déplacer de l'autre côté de la frontière afin de s'approvisionner moins cher.

On voit par exemple des propositions de «voyages à 1€» organisés par des autocaristes au Pas de la Case, ou au Perthus.

Les buralistes sont invités par l'administration à établir des fiches-tabacs pour transmettre aux services des informations sur des lieux (individus ou commerces) de vente illicite de cigarettes. Le peu – ou l'absence - de retour concernant ces fiches, entretient l'idée que l'administration «ne fait rien».

Avis partagé: élu, opérateurs et douaniers

- Il y a une contradiction apparente entre Bruxelles qui encourage la libre circulation des cigarettes dans le marché intra, et la volonté affichée de la France d'empêcher cette libre circulation et de lutter contre les réseaux de vente illicite.

- Une harmonisation de la fiscalité sur les cigarettes est indispensable au sein de l'UE.

- Les contrôles sont nécessaires dans l'intérêt de la profession. Cependant les services d'assiette (SACI) ont été supprimés, de même que les contrôles des débits de boissons. Par ailleurs les effectifs concernés ont été en grande partie supprimés

Les opérateurs viticulture (viticulteurs, distillateurs...)

Viticulture:

Le rôle de la douane dans la gestion et le contrôle est reconnu et admis. Par contre, les exploitants souhaiteraient que le service public soit plus accessible car il porte aussi une dimension «conseil» importante. Et là où cette proximité existe encore (recette locale en milieu rural), les viticulteurs souhaitent la conserver.

Distillerie:

Le transfert de la charge de travail de l'administration sur les entreprises privées, entraîne une augmentation des coûts qui pèsent sur la productivité. A titre d'exemple, le contrôle des ponts à bascule qui était effectué par les services de l'état (+ ou – 500 agents) ne coûtait rien à la distillerie. Ces services ont été supprimés. Aujourd'hui, le coût annuel des contrôles des 6 ponts d'une distillerie par une société privée est d'environ 8000€/an par pont. Il en est de même pour le contrôle des compteurs. Le service qui en avait la charge a été supprimé. Aujourd'hui, le coût annuel des contrôles des 10 compteurs d'une distillerie par une société privée est d'environ 8000€/an par compteur.

La disparition des aides risque de se traduire par une production de moindre qualité (filtration à outrance des lies...).

Dans un secteur fortement taxé, la déréglementation en cours risque de favoriser la fraude.

Avis partagé: élu, opérateurs et douaniers

- Problème de la présence de la douane (service public) en zone rurale dans la région. Le désengagement du service public se traduit toujours, et là encore, par un transfert de charge de travail sur les opérateurs. Dès lors, les grosses entreprises s'adaptent, elles en ont les moyens. Les petites exploitations peinent à le faire, elles n'en ont pas forcément les moyens, ni le temps, et sont de fait défavorisées. Cette caractéristique régionale renvoie comme un véritable devoir le maintien de la présence locale du service public.

- La dématérialisation n'est pas la panacée, et ne remplacera jamais l'humain, surtout lorsqu'elle est affectée de difficultés techniques.

- Les contrôles sont reconnus comme nécessaires pour préserver le fonctionnement équitable d'un modèle économique dès lors que leur finalité est connue et comprise.

- En matière de lutte contre la fraude, il est évident que la douane doit être localisée au plus près de ses zones d'action (meilleure appréhension des enjeux et des risques, renseignement et réactivité favorisés...).

- La classification des produits (a fortiori ceux fortement taxés) doit être basée sur une logique fiscale réfléchie et harmonisée afin de ne pas « favoriser » une concurrence déloyale.

Les opérateurs douane (Port-vendres) :

Tout est fait par l'administration pour tenter de «rassurer» les opérateurs. Mais le discours sur les simplifications, les allègements, les assurances de moins de contraintes et moins de contrôles, trouve ses limites lorsque qu'on évoque le projet de fermer le bureau de douane et la perspective d'un interlocuteur douanier à plus de 30 kms.

La disponibilité du service public est primordiale. L'exemple a été cité du cas où en 2012, pour des raisons de retard des contrôles phytosanitaires, le marché des mangues a échappé à Port-Vendres au profit d'un port belge.

Les opérateurs considèrent qu'aujourd'hui cela fonctionne bien. Le bureau de douane sur le port est considéré comme un véritable atout, par sa disponibilité, et par la connaissance qu'ont les douaniers du trafic local, des réglementations et des contraintes concernant les marchandises qui passent par ce port.

Il y a une véritable crainte pour les entreprises, dans le cas où le bureau serait supprimé et que des problèmes surviendraient au moment d'un dédouanement, que la douane localisée à plus de 30 kms ne soit pas en mesure d'intervenir rapidement et efficacement, compte-tenu de la distance certes, mais aussi parce qu'il y aura moins de personnels disponibles pour traiter le problème au moment où il se posera, et que les agents n'auront peut-être plus la maîtrise du trafic (connaissance des particularités, savoir-faire...).

D'une façon générale, les entreprises considèrent que pour une large part, les simplifications diverses consistent en un transfert de responsabilité sur les opérateurs et se traduisent souvent par des coûts supplémentaires supportés par les entreprises (sécurisation de sites, gardiennage etc...dans le cas de l'OEA par exemple). C'est la relation entre l'administration et les opérateurs qui évolue. Le développement des contrôles ex-post en lieu et place des contrôles au moment du dédouanement n'est pas

forcément ressenti comme un progrès! Ces contrôles sont de fait beaucoup plus lourds pour les entreprises.

Par ailleurs la présence de services douaniers est perçue comme obligatoire pour le développement et l'agrément des ports à l'international, en particulier pour des ports spécialisés en matière agricole (fruits). Le risque est réel d'un repli du trafic sur Barcelonne et Rotterdam. Il est fait remarquer que ce trafic ne pourrait être transféré sur Sète ou Marseille, compte tenu des lignes maritimes en place, des délais de déchargements et de dédouanement (alors qu'ils sont très réduits à Port Vendres. La perte serait sèche, alors que la région veut investir.

Avis partagé: élu, opérateurs et douaniers

- Pour les entreprises, y compris dans leurs démarchent pour capter de nouveau marchés, l'affichage de la présence sur site d'un service douanier est un véritable argument commercial, un atout dans la logistique.

- Les procédures dématérialisées ne règlent pas tout et ne remplacent pas la présence des personnels douaniers, leurs connaissances, leur expertise et leur réactivité.

Marie-Hélène Fabre (député de l'Aude):

Marie Hélène Fabre est déjà intervenue sur le dossier de Port la Nouvelle. La décision de la douane de fermer le bureau de Port la Nouvelle intervient dans la période où son extension fait l'objet d'un projet sérieux, porté par les élus et la population locale et la région Languedoc-Roussillon. L'objectif est là aussi d'attirer de nouveaux trafics et selon la parlementaire, la douane – sa présence sur le port - est un outil stratégique incontournable dans la démarche économique du projet en cours.

Au niveau ministériel, concernant le bureau de Port la Nouvelle, «l'assurance» a été donnée à la député que rien ne serait fait sans concertation.

Au plan local, le DR des douanes de Perpignan a été direct avec la parlementaire, si le bureau de Port la Nouvelle n'est pas fermé, les emplois qu'il faut supprimer seront supprimés dans les services de viticulture.

Selon Marie Hélène Fabre, concernant la MAP, il devrait y avoir concertation et une approche avec le terrain, mais d'évidence ça ne se fait pas. La logique comptable n'est pas suffisante, il faut tenir compte de la réalité du terrain.

Cet échange a été l'occasion de bien recentrer le cadre des Etats Généraux, à savoir que c'est le choix budgétaire de supprimer plus d'un emploi douanier par jour depuis plusieurs années déjà et pour les trois prochaines années qui pose problème de manière alarmante pour le service public douanier. Ce n'est pas – ou plus – le souci de savoir où on peut choisir de supprimer des emplois ou des services qui est en jeu!

Avis partagé: élu, opérateurs et douaniers

- La présence sur site d'un service douanier est un enjeu de cohérence économique. Lorsque l'on souhaite attirer de nouveaux trafics, d'origines parfois autres que les trafics habituels, l'affichage de la présence d'un bureau de douane sur le port, «dédié» en quelque sorte, peut représenter un véritable atout.

INDECOSA :

La souffrance au travail est réelle par le «faire mieux avec moins»

NANTES



17 mai 2013



COMMUNIQUE

L'intersyndicale douanière de l'interrégion des Douanes de Nantes, regroupant l'ensemble des directions de Bretagne, Pays de Loire, du Poitou-Charentes-Limousin et de la direction Gardes-côtes de Nantes, a tenu le jeudi 16 mai 2013 ses États Généraux à la maison des syndicats.

Des représentants de plusieurs associations de consommateurs/salariés, de syndicats des directions de la consommation et de la répression des fraudes ainsi que des Finances Publiques étaient présents.

Cette initiative, comme d'autres en France, a bien eu lieu malgré les défections trop nombreuses d'acteurs économiques et politiques invités pour l'occasion.

Il s'avère en fait, et cela a été confirmé par certains invités eux-mêmes, que la Direction Générale des Douanes a organisé un boycott en dissuadant les interlocuteurs traditionnels de la douane de participer à cette rencontre publique et ouverte.

Dans cet objectif, l'administration a initié également des réunions avec les professionnels, contacté des élus afin de les convaincre du caractère partisan, voire illégitime des États Généraux.

Cette attitude est condamnable à plus d'un titre et montre la fragilité d'une administration qui veut vendre à tout prix son plan stratégique pour la douane qui se traduira encore par des réductions drastiques de moyens.

Quand l'intersyndicale s'interroge sur l'efficacité des services et du service rendu à nos concitoyens en matière de protection économique et de lutte contre les trafics, la direction générale répond : « la douane n'est pas prioritaire et doit contribuer aux efforts de réduction des dépenses publiques ».

Ceci ne peut faire taire celles et ceux qui ont un intérêt à être protégés par le service public douanier.

Dans ce contexte, l'intersyndicale se félicite de la pertinence des nombreuses interventions des invités.

Ces échanges, parfois contradictoires, ont par ailleurs débouché sur des propositions afin de répondre aux besoins des consommateurs.

En effet, il apparaît clairement dans les discussions que les réductions importantes des moyens de fonctionnement imposées par la mise en place de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP méthode Sarkozy) et la Modernisation de l'Action Publique (MAP méthode Hollande) asphyxient les services d'État chargés des contrôles de sécurité et de santé des produits de consommation.

Cette situation est aujourd'hui plus prégnante encore, lorsque les gouvernants demandent à ces mêmes services de répondre dans l'urgence à des crises sanitaires ou de combattre les fraudes fiscales.

L'actualité démontre tous les jours que, dans un marché international ultra libéral, le besoin de garde-fous douaniers est bien réel.

Il s'agit de lutter contre les fraudes en tous genres.

Les services douaniers sont parvenus au seuil critique et ceci engendre une situation de non assistance à pays en danger.

Cela doit cesser immédiatement.

L'ensemble des intervenants a proposé d'intervenir, chacun à son niveau de responsabilité, auprès des élus politiques, des acteurs économiques, de la société civile en général, pour que s'instaure un débat public sur ces problématiques et que cessent les politiques d'assèchement dogmatiques du service public.

Cette vision à court terme aura, à n'en pas douter, des conséquences néfastes sur la santé et la sécurité des consommateurs français, européens mais aussi à l'échelle internationale.

Il suffit pour cela de constater les méfaits engendrés par cette situation dans les pays dits émergents.

Il a été ainsi proposé de mettre en place des comités citoyens de surveillance de la consommation en relation avec les différents intervenants d'associations de consommateurs, d'organisations syndicales, de professionnels des contrôles, d'élus, etc... Cette journée s'est terminée par une conférence de presse.

Les États Généraux de Nantes comme ceux initiés dans d'autres régions en France (Le Havre, Marseille, Montpellier, Bordeaux, Lille, Ile de France, Toulouse) préparent les États Généraux nationaux qui se tiendront le 18 septembre prochain au Palais de IENA, siège du Conseil Économique Social et Environnemental.

Nantes le 16/05/2013

L'intersyndicale douanière

Moins de douaniers à l'avenir

lundi 20 mai 2013

Les effectifs des fonctionnaires devraient diminuer jusqu'en 2018 en Pays de la Loire et Bretagne. Les syndicats s'en émeuvent.

À l'exception des garde-côtes, dont les effectifs devraient rester stables, l'administration des douanes devrait connaître un sérieux coup de rabet à l'horizon 2018. À la direction interrégionale de Nantes, qui regroupe la Bretagne, les Pays de la Loire, Poitou-Charentes et le Limousin, il est prévu un projet stratégique faisant passer les effectifs de 1 100 à 820 fonctionnaires.

Cette réduction de personnel suit le redéploiement prévu au plan national, où l'on envisage de passer de 17 000 à 15 000 salariés. « **Les plus touchés sont les services des opérations d'import-export et les brigades terrestres d'intervention sur les routes. Nous ne pourrons plus remplir les missions que nous effectuons aujourd'hui** », assure Hugues Roy, de l'intersyndicale des douaniers, qui vient de se réunir à Nantes pour ses états généraux.

L'intersyndicale rappelle que la Douane a à la fois un rôle fiscal, « **en percevant des taxes alimentant le budget de l'État** », mais aussi une mission de protection et de lutte contre la fraude. Enfin elle accompagne les entreprises, plus particulièrement les PME, dans leurs démarches à l'export. « **Cela va diminuer nos moyens de contrôle contre le trafic de stupéfiants et l'évasion fiscale.** »

Les fonctionnaires des douanes craignent que des « **aspects purement comptables priment sur l'efficacité. En dépit d'efforts d'adaptation, on arrive là à un point de rupture : la limite est dépassée.** »

BORDEAUX



17 mai 2013

Cette audition donnera lieu à un avis prochainement publié sur le site de cette institution : Voir le site CESER

=> L'intersyndicale interrégionale avait saisi le CESER (Conseil économique, social et environnemental régional) dans le cadre des États généraux de la douane qui est, comme vous le savez sans doute, la démarche des personnels concurrente à la démarche stratégique de l'Administration

Alors que l'Administration feint de consulter les représentants du personnel pour aboutir à un projet arrêté d'avance, l'intersyndicale porte le débat du rôle de la Douane sur le territoire national en organisant des rencontres avec des représentants du monde économique, social et associatif.

Lire notre intervention : Cliquez ici.

=> En Midi-Pyrénées, la forme, en cours de définition, sera prochainement arrêtée.

=> En effet, cette démarche est plurielle et elle est déclinée sur le territoire national en fonction des moyens et contraintes locales. Vous pourrez vous en faire une idée d'ensemble à l'adresse suivante : Voir.

=> L'aboutissement de cette démarche sur tout le territoire sera la réunion, au Conseil Économique, social et environnemental (Palais d'Iéna, à Paris) des États Généraux Nationaux le 18 septembre prochain (voir).

=> D'ici là, nous travaillons au plan local à l'écriture des cahiers de doléances qui résultent des consultations telles celle de vendredi, des RMIS organisées en intersyndicale, de la consultation des personnels, des élus et des professionnels.

=> A cet égard, des questionnaires informatiques seront largement diffusés d'ici la fin du mois de mai. Cela permettra à tout agent de donner son avis de manière totalement confidentielle. Nous vous remercions par avance de votre implication et de votre soutien.

BUREAU DU 4 JUIN 2013

NOTE D'INFORMATION DE LA COMMISSION FINANCES REGIONALES ET TERRITOIRES SUITE A L'AUDITION DE L'INTERSYNDICALE ET DE L'ADMINISTRATION DE LA DOUANE

DANS LE CADRE DU SUIVI DE SON AUTOSAISINE SUR LES SERVICES PUBLICS EN AQUITAINE

L'intersyndicale des agents de la Douane a saisi, le 5 mars 2013, Monsieur le Président du CESER Aquitaine sur les orientations relatives à l'avenir des missions, des services et des effectifs de l'administration des Douanes. Elle a souhaité une rencontre à ce sujet.

Le rôle essentiel, notamment dans notre région, de cette administration d'Etat et les missions de service public qu'elle assure ont conduit le Bureau du 2 avril à répondre favorablement à cette sollicitation en proposant que la Commission Finances Régionales et Territoires, auditionne les organisations syndicales ainsi que les représentants de la direction régionale de la Douane.

Cette initiative se situe dans la continuité des travaux de la commission sur les « Services Publics en Aquitaine » (décembre 2010).

Cette réunion s'est tenue le 17 mai en présence des représentants de l'intersyndicale¹ ainsi que de Monsieur le Directeur Interrégional de la Douane accompagné des Directeurs Régionaux de Bordeaux et de Bayonne.

Les missions de la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (D.G.D.D.I.), le processus de modernisation et ses conséquences ont été abordés.

Les échanges particulièrement courtois et fructueux démontrant un grand sens du service public de l'ensemble des agents des douanes ont permis d'illustrer des questions soulevées lors des travaux d'auto-saisine sur les « Services Publics en Aquitaine ».

La commission expose les points de vue de chacune des parties, et fait part, en conclusion, de ses interrogations et souhaits pour l'avenir.

L'administration des douanes et ses missions

La Douane est l'une des Directions générales du Ministère du Budget. La particularité de ses missions de régulation la place sous la triple tutelle du Ministre de l'économie, du Ministre du Commerce Extérieur, et du Ministre du Budget.

Le rôle de la Douane a considérablement évolué au cours des siècles, notamment depuis la mise en œuvre des différents processus et textes relatifs à la construction européenne.

Les droits de douane ne constituent plus une des premières sources de recettes d'Etat, mais l'administration douanière est aujourd'hui une administration fiscale de toute première importance.

¹ CGT, CFDT, UNSA et USD FO

En 2012, elle a perçu, toutes taxes confondues, 68 Milliards d'€uros de recettes fiscales (total voté des recettes fiscales pour 2012 : 275 Milliards d'€uros).

En 2011 ces recettes provenaient essentiellement de la TVA sur les importations (21 Md€), la TIPP (26 Md€), les tabacs (12 Md€) et les droits sur les alcools, vins boissons (3,3 Md€) ainsi que divers autres taxes et droits.

Elle est chargée de veiller à l'application d'une multitude de réglementations concernant les marchandises faisant l'objet d'échanges internationaux. Elle se place ainsi naturellement dans une situation de bras armé de la politique économique, sanitaire, en sus de ses missions fiscales.

La Douane a donc un rôle économique : sur la base des règles fixées pour le commerce international, elle contrôle les flux commerciaux avec 3 objectifs : la fluidité des échanges, la sécurité des approvisionnements et des flux, la qualité du service rendu. Son rôle économique en matière viti-vinicole est également majeur notamment dans notre région (voir supra).

Elle a une mission de lutte contre la fraude et contre les grands trafics internationaux (drogues, contrefaçon, trafic d'armes, blanchiment « d'argent sale »,...).

Elle a par ailleurs une mission de protection de la sécurité et de la santé publique.

Elle concourt, enfin, à la protection de l'environnement (lutte contre les pollutions diverses) ou du patrimoine national.

Par les leviers de la fiscalité, de l'action économique et de la lutte contre la fraude, la douane exerce ainsi une véritable mission de régulation de l'économie et des échanges.

La douane et la réforme de l'Etat

Comme toutes les administrations d'Etat, la Douane est engagée dans un processus de modernisation depuis de nombreuses années et dans la politique générale de l'Etat qu'il s'agisse de la Réforme Générale des Politiques publiques (RGPP) ou de la Modernisation de l'Action Publique (MAP).

Elle a donc défini son action en tenant compte du contexte budgétaire et des évolutions immobilières et en effectifs qui lui sont imposées et qui se situent dans le cadre de la réduction des dépenses publiques voulue par les gouvernements et parlements successifs. Ces politiques ont commencé au début des années 2000.

Ainsi en 2002 la Douane comptait environ 20 000 agents. En 2013, elle en compte 16 000. Toutefois, pour assurer ses missions, elle a réalisé de gros efforts afin d'améliorer la rapidité de traitement des dossiers pour soutenir la compétitivité des entreprises à l'international (réduction de la durée des opérations de dédouanement). Ces efforts se sont traduits par la simplification des procédures, la rationalisation et la dématérialisation de nombreuses opérations.

Aujourd'hui, 90 % des opérations de dédouanement sont dématérialisées. A court terme, 80 % des missions des recettes des douanes vont disparaître.

Au cours de la dernière période, les trois ministres de tutelle ont souhaité que la DGDDI propose un projet d'orientations stratégiques à l'horizon 2018, dans le cadre d'une approche pluriannuelle de ses objectifs, de ses missions, de son organisation et de ses moyens et dans une politique du gouvernement qui considère que la douane, contrairement à d'autres administrations, n'est pas prioritaire.

Une concertation a donc été engagée avec les services locaux et les partenaires économiques.

Cette concertation a été ouverte aux partenaires sociaux qui ont demandé qu'un moratoire sur les effectifs et les moyens soit préalablement mis en place pour aborder la définition de ce projet à l'horizon 2018.

Ce moratoire n'ayant pas été retenu, les organisations syndicales de la Douane n'ont pas accepté l'offre de concertation sur la démarche stratégique et ont développé leur propre démarche d'information dont la lettre au Président du CESER est une illustration.

Le directeur interrégional ainsi que les directeurs régionaux des Douanes d'Aquitaine à Bayonne et à Bordeaux soulignent à ce titre que leur présence à la réunion du 17 mai est liée à l'invitation du CESER qui a vocation à connaître les évolutions de la Douane en Aquitaine. Elle ne peut être assimilée à une participation à un exercice syndical parallèle à la réflexion ouverte sur la démarche stratégique 2014-2018.

Les représentants des organisations syndicales estiment qu'il est de leur devoir d'exposer publiquement les risques que font peser les restructurations et coupes budgétaires sur les missions que la douane est chargée d'exercer.

L'intersyndicale reprend ainsi à son compte la question posée dans un rapport parlementaire réalisé en 2011 au nom de la Commission des finances, s'interrogeant sur la lisière entre le « gisement » de gains de productivité et un début d'effondrement de l'exercice des missions. Elle souhaite porter ce débat avec les représentants du monde économique, social et associatif en soulignant les menaces que les suppressions d'effectifs font peser sur les missions de service public et en mettant en exergue les problématiques locales.

Les conséquences pour le service public de la douane

Dans un contexte contraint de modernisation et de politique générale de l'Etat, l'administration de la Douane s'oriente ainsi vers une politique de restructurations (concentrations de services et fermetures de recettes publiques), de dématérialisation (mise en place de nouveaux outils informatiques) et de modernisation des outils (avions de surveillance plus performants, camions-scanner,...). *Cf. en annexe le tableau récapitulant les indicateurs et chiffres clé des activités de la Douane.*

La commission s'interroge toutefois sur les conséquences de ces orientations vis-à-vis de divers publics :

- les usagers et les consommateurs : risque d'affaiblissement des capacités d'intervention et de contrôle des contrefaçons et des trafics illicites de tabacs et de cigarettes en particulier ;
- les professionnels, notamment ceux des secteurs de la bijouterie (effets de la réforme des services de la garantie concernant le poinçonnage²), de la viticulture (difficultés à remplir les titres de mouvement par l'intermédiaire d'un télé-service) et des transports (transfert de la mission de jaugeage des navires aux Affaires Maritimes et possibilité d'externalisation de cette mission vers des sociétés de classification habilitées, choix d'un Partenariat Public-Privé (PPP) pour la perception de la nouvelle taxe poids lourds).

Par ailleurs, en matière de Finances Publiques, la commission souligne l'importance du maintien de la qualité de la gestion et du recouvrement des diverses contributions. Ceci concerne les taxes sur les alcools et la TVA, mais aussi les produits pétroliers et la Taxe Intérieure de Consommation (ex TIPP) qui fait partie intégrante des ressources allouées aux collectivités locales.

² En transférant le poinçonnage vers les opérateurs de la filière, la douane a perdu le contact avec les professionnels et a perdu un savoir faire en matière de contrôle du secteur. Aujourd'hui, les consommateurs n'ont plus l'assurance que les bijoux qu'ils achètent possèdent la teneur en métal précieux indiqué par le poinçon.

Les conséquences sur la situation de la douane en AQUITAINE

L'inter-région incluant l'Aquitaine et la région Midi-Pyrénées, comprenait au 1^{er} janvier 2013, 970 agents. Au 31/12, elle n'en comptera plus que 936 (Equivalent Temps Plein). De 2008 à 2013, la région Aquitaine, qui correspond aux directions de Bayonne et Bordeaux, a perdu 83 emplois soit plus de 12% de ses effectifs.

Aujourd'hui, la Modernisation de l'Action Publique suit les mêmes orientations que la RGPP en organisant la concentration des services, la fermeture des bureaux et des recettes de proximité et la suppression des brigades excentrées.

La restructuration du secteur des opérations commerciales, débutée en 2007, a eu pour effet la fermeture de 7 bureaux de douane en Aquitaine : les bureaux d'Ambarès Pétroles, de Bruges, de Pauillac, du Verdon, d'Hendaye, de Dax et de Lacq. En matière de viticulture et de contributions indirectes, les recettes locales de Parentis et de Sainte Foy la Grande vont être fermées.

Les recettes locales assurent un service public de proximité tourné notamment vers les viticulteurs en zones rurales. Outre la perception des droits d'accises, les services de la Douane déploient en effet dans ce secteur des missions en matière de foncier (contrôle des superficies plantées), de production (rendements, stocks), d'aides financières (arrachage, restructuration du vignoble, amélioration des installations...), et de traçabilité par le contrôle des documents d'accompagnement. La fermeture de ces recettes locales et les suppressions d'effectifs amorcées dans plusieurs services de viticulture de Langon et Libourne sont justifiées par la dématérialisation des déclarations et des titres de mouvement même si ces processus sont loin d'être aboutis et génèrent, notamment auprès des petits viticulteurs non formés à ces procédures, des incidents multiples. Des zones sont par ailleurs dépourvues de la couverture réseau nécessaire.

Ces fermetures en Aquitaine risquent de priver les usagers d'un conseil de proximité et la mise en place difficile d'applications informatiques sur les mouvements de vins et produits alcooliques engendrerait un risque élevé pour les finances publiques.

Par ailleurs des inquiétudes peuvent poindre avec la fermeture de la brigade du Verdon, privant le littoral, c'est-à-dire une frontière tierce, de toute surveillance douanière alors que cette commune dispose d'un port de plaisance et d'un terminal permettant de décharger des containers.

En conclusion, la commission souligne l'attention portée par les deux interlocuteurs à leur mission de Service Public.

Contrainte par des choix politiques nationaux, la Direction interrégionale s'efforce de mettre en œuvre les moyens permettant de répondre aux missions qui lui sont confiées. Dans quelle limite néanmoins les outils informatiques, la dématérialisation des procédures permettront des gains de productivité sans porter atteinte à l'exercice de ces missions ?

La commission souligne également l'importance de l'évaluation concertée des actions de la Douane résultant du processus en cours, et de la nécessaire réactivité qu'imposerait le constat d'une dégradation de la situation, afin de maintenir la qualité de ce service public.

ANNEXE

► INDICATEURS	Cible 2012	Résultats 2012
Délai moyen d'immobilisation des marchandises	6 min 35 s	4 min 46 s
Nombre d'entreprises faisant l'objet d'une démarche personnalisée	2 000	2 154
Saisies de stupéfiants (en millions d'euros)	340	256
Saisies de tabacs et cigarettes (en millions d'euros)	82,5	80,3
Saisies de contrefaçons (en millions d'articles saisis)	6	4,6
Nombre de contentieux en matière de protection du consommateur	4 000	4 150
Montant des droits et taxes redressés (en millions d'euros)	290	294

► CHIFFRES CLEFS	Résultats 2012
Nombre de services (bureaux, brigades, contributions indirectes)	517
Nombre d'agents en activité	17 063
Évolution sur 3 ans du taux d'efficacité du ciblage des déclarations en douane	+ 33 %
Nombre de déclarations traitées par ICS (sécurisation des flux)	6 millions
Classement de la France par la Banque mondiale pour la logistique et la douane (12 ^{ème} rang)	6 places gagnées
Montant des recettes fiscales (en milliards d'euros)	67,9
Déclarations dématérialisées de récolte viti-vinicole	60 %

► REPÈRES	Résultats 2012	Évolution 2011-2012
p 5 Nombre de renseignements tarifaires contraignants (RTC)	8 677	+ 19 %
- Exportateurs agréés, autorisés à attester eux-mêmes l'origine des marchandises	3 678	+ 38 %
- Nombre d'opérateurs économiques agréés	831	+ 52 %
p 7 Nombre de produits contrôlés en matière de protection du consommateur	51 millions	+ 70 %
- Nombre de pollutions détectées	93	- 22 %
p 8 Saisies d'armes	401	+ 14 %
- Efficacité du ciblage (nb de contentieux pour 10 000 déclarations contrôlées)	134	+ 52 %

Source : « Résultats 2012 » - Site Internet de la Douane.

DI Ile de France



PARIS

17 juin 2013

FORUM LOCAL ILE DE FRANCE

17 Juin 2013

SYNTHESE DES REMARQUES ET QUESTIONS DES PARTICIPANTS EXTERIEURS

Les participants, professionnels, politiques ou membres d'associations, ont pris la parole afin de faire part aux organisateurs des États généraux de leurs préoccupations sur des questions relatives à leur domaine de compétence.

Fédération nationale des transporteurs routiers (FNTR), représentée par **Thierry GRUMIAUX, délégué international et douane**

Deux grands thèmes touchent tout particulièrement les transporteurs : la TPL et la certification OEA.

1. TPL :

- les informations communiquées aux professionnels de la route sont parcellaires ;
- les textes d'application ne sont pas encore parus alors que la taxe doit en principe entrer en vigueur le 1er octobre ;
- cette nouvelle taxe va accroître les difficultés d'entreprises déjà très touchées par la crise et la concurrence européenne ;
- les transporteurs voudraient également connaître les modalités des contrôles douaniers à leur égard.

2. OEA :

- parmi les opérateurs agréés, il y a beaucoup de commissionnaires en douane;
- les professionnels ont pu déterminer que les détenteurs de la certification complète sont à 75% des chargeurs, mais la direction générale des Douanes n'est pas toujours capable de fournir ces mêmes statistiques ;
- la certification a été « vendue » aux opérateurs comme un label de qualité qui leur permettrait d'avoir des contrôles un peu plus restreints, mais les OEA de la FNTR ont le sentiment qu'au contraire, ils font l'objet de plus en plus de contrôles ;
- au final, cette certification OEA a eu un coût non négligeable pour les entreprises qui n'en ont pas eu le retour espéré .

Les professionnels de la FNTR veulent continuer à travailler main dans la main avec la Douane car les problèmes dont il est fait état lors de ce forum local rejoignent leurs propres préoccupations, que l'organisation a régulièrement fait remonter à la direction générale des douanes.

OBSERVATIONS de participants douaniers :

Il apparaît également dans les bureaux de douane que les entreprises ne sont pas très satisfaites de la certification OEA. Cela devrait sans doute s'améliorer, sans pour autant que l'on puisse être certain que les promesses faites par l'administration pour inciter les opérateurs puissent être tenues.

En outre, l'administration utilise de très nombreuses applications informatiques dont on ne peut pas toujours croiser les données.

Au final, les propositions d'amélioration des professionnels peuvent venir renforcer celles des organisations syndicales.

Pierrette CROSEMARIE

Membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE)

Membre du comité de fiscalité écologique

IP des Douanes

Appartient à la CGT

P. CROSEMARIE estime que la Douane moderne a un rôle essentiel à jouer sur le plan environnemental dans le cadre d'une fiscalité renouvelée plus juste et plus efficace.

Elle plaide notamment pour la disparition des « niches » d'exonération (dont le remboursement de la TIC aux transporteurs). La mise en place d'une assiette carbone dans la fiscalité énergétique ne doit être envisagée qu'après études d'impact économique et social portant évolution des différents secteurs professionnels concernés.

Allain BOUGRAIN-DUBOURG

Membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE)

Président de la Ligue de protection des Oiseaux (LPO)

Membre du Muséum d'Histoire naturelle

A. BOUGRAIN-DUBOURG souligne que les « services » rendus par la nature (pêche, bois, etc) représentent 40% de l'économie mondiale et que sa défense est donc loin d'être négligeable sur le plan économique.

Il salue les relations excellentes qu'il entretient avec la Douane, tout particulièrement à Roissy, point principal d'entrée des courants de fraude à la convention de Washington.

Il incite les organisations présentes à demander à la direction générale des douanes d'intervenir auprès des autorités locales pour qu'un lieu de rétention adéquat des animaux saisis soit installé à Roissy-Charles de Gaulle, afin de mettre fin à la barbarie consistant à laisser sans soin les animaux et qui se solde la plupart du temps par la mort des espèces que l'on devait protéger (froid, négligence, euthanasie).

Il peut mobiliser toutes les associations de défense des animaux et des espèces protégées pour appuyer les travaux de la Douane sur la protection de la biodiversité et la lutte contre le 3ème trafic illicite au monde.

Le siège de l'association qu'il préside étant à Rochefort, il se propose d'intervenir à l'école de la Rochelle 2 ou 3 fois par an pour proposer aux futurs agents des Douanes une formation sur le sujet des espèces en voie de disparition.

OBSERVATIONS de participants douaniers :

Plusieurs collègues appartenant à la cellule du ciblage et du fret (CCF) de Roissy font part de leurs préoccupations face au manque de moyens dont ils disposent pour mener à bien leur mission en matière de CITES. Ils font état de la nécessité de confier certains animaux à une société privée qui les héberge ou à constituer parfois gardiens les infracteurs professionnels pour éviter que ces animaux ne meurent.

Un collègue de la direction générale rappelle que les autres services de l'État (services vétérinaires notamment) sont confrontés aux mêmes problèmes de réductions de moyens que les autres administrations et que cela ne peut malheureusement pas améliorer les conditions de réception et de sauvegarde des animaux saisis.

Nicole DUBOE, adjointe au maire de Tremblay en France représentant Monsieur ASENSI Député-Maire de Tremblay en France

Agent des Douanes

N. DUBOE aurait souhaité que le Forum parle également de deux sujets qui lui paraissent faire sens dans cette période difficile pour notre administration : l'Accord de libre-échange Europe-États-Unis en cours de discussion à Bruxelles et le maintien du service public dans le cadre de la MAP.



Dans ses fonctions d'élue locale, elle constate à son grand regret que la Douane est trop souvent complètement absente et est donc déconnectée des réalités des collectivités locales.

Présence d'autres participants ayant répondu à l'invitation de l'intersyndicale

- Le représentant de Monsieur Pascal CHERKI, Député de la 11ème circonscription de Paris
- Monsieur Philippe DUBUIS, Administrateur de l'UNOSTRA Ile de France



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ



CONSEIL ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Mercredi 18 septembre 2013

à 9 h 00

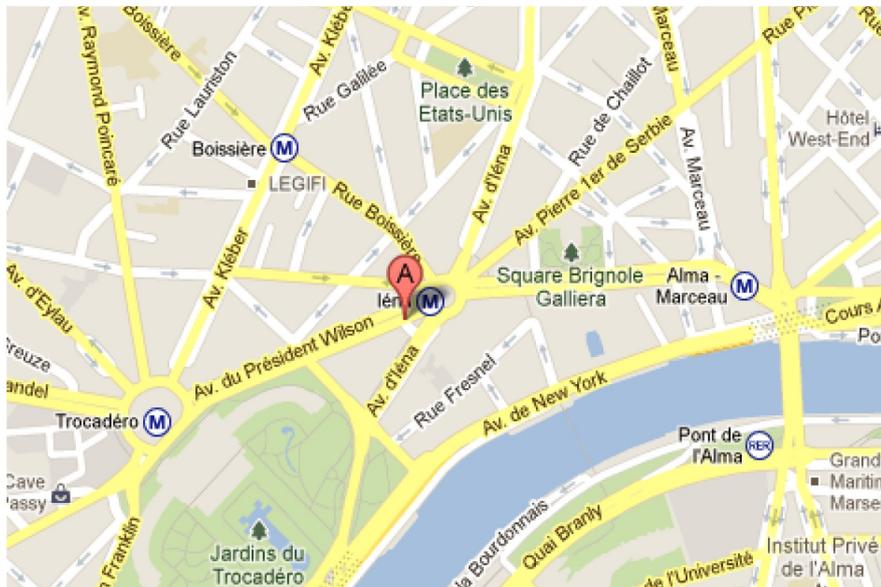
**Conseil Economique
Social et Environnemental**

Palais d'Iéna

9 place d'Iéna

75116 PARIS

Métro 9 - station Iéna



Etats Généraux de la Douane

Fiscalité

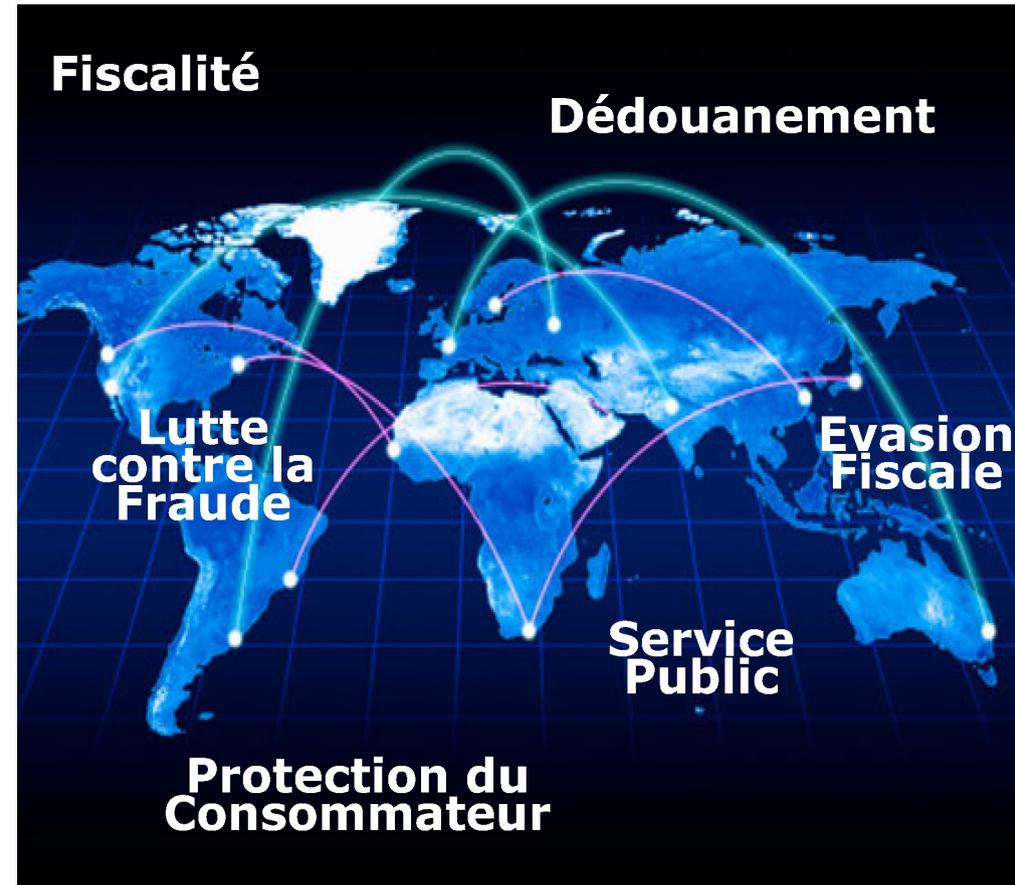
Dédouanement

**Lutte
contre la
Fraude**

**Evasion
Fiscale**

**Service
Public**

**Protection du
Consommateur**



Le Grand Débat

Programme des États Généraux de la douane

18 septembre 2013

9h-9h30 – Ouverture des États généraux

Mot d'accueil et présentation sommaire de la démarche et de la journée

9h30-10h30 - Union Européenne : 1 réglementation, 28 façons de l'appliquer

10h30-12h - La Douane et l'environnement : une activité multifacettes

* la lutte contre le trafic d'espèces protégées (CITES / Convention de Washington)

* la lutte contre les trafics de déchets (Convention de Bâle) et les pollutions maritimes (POLMAR)

* la fiscalité environnementale : fiscalité écologique, énergétique et des transports

12h-13h - La Douane et la contrefaçon : quels sont les vrais enjeux ?

13h-14h30 – Pause déjeuner

14h30-15h30 - Le service public douanier sur le territoire : quels destinataires, quelle proximité ?

15h30-16h30 - La Douane et la protection du consommateur : prévenir ou guérir ?

16h30-17h30 - La lutte contre la fraude : un enjeu de justice fiscale et sociale, un impératif contre la concurrence déloyale

17h30-18h – Conclusion des travaux

18 septembre 2013
Palais d'IENA

